

5 JUILLET 2018

RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE : LA FILIÈRE FRANÇAISE DU CUIR DEMANDE DE RÉDUIRE LE COÛT DE L'APPRENTISSAGE POUR RECRUTER PLUS D'APPRENTIS

La Filière Française du Cuir est une filière d'excellence avec une grande capacité d'innovation. Elle exporte sa production pour une valeur de 10,6 milliards d'euros et se positionne à la 4ème place des exportations mondiales. Ce très bon score dans le commerce extérieur s'explique par des savoir-faire exceptionnels, maîtrisés et reconnus à l'international.

Mais ce dynamisme risque d'être entravé à court terme par un manque de main d'œuvre qualifiée. L'apprentissage pour les jeunes qui choisissent les métiers du cuir est donc un moyen de préserver, pérenniser et valoriser ses compétences et ses métiers, enjeu clef pour la Filière Française du Cuir. Or, bien qu'elles y soient très favorables, les entreprises françaises du cuir renoncent souvent aujourd'hui à ce type de formation, en particulier en raison de son coût élevé pour les TPE et PME.

A l'heure de la discussion au Parlement du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le Conseil National du Cuir souhaite faire part de ses propositions concernant la réforme de l'apprentissage issues des expériences de terrain de ses entreprises.



PROPOSITION 1 : RÉDUIRE LE COÛT DE L'APPRENTISSAGE POUR LES TPE ET PME AFIN QU'IL SOIT PLUS ATTRACTIF

Le faible recours à l'apprentissage s'explique, au sein de la filière, par le niveau trop élevé des charges que représente un apprenti, par rapport à celles d'un employé expérimenté, ce qui a un effet dissuasif pour les PME et TPE de la filière.

La refonte du système des aides à l'apprentissage en une aide unique prévue par le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » va dans le bon sens, mais le Conseil National du Cuir plaide pour un signal plus fort en faveur de l'apprentissage avec l'allègement du coût du contrat de travail de l'apprenti.

PROPOSITION 2 : ASSURER UN LIEN FORT ENTRE L'APPRENTI ET L'ENTREPRISE

Au-delà du coût financier, les pouvoirs publics ne doivent pas sous-estimer le préjudice que constitue pour les TPE et PME la volatilité des jeunes à l'issue de leur formation. C'est un frein supplémentaire au développement de l'apprentissage.

Le Conseil National du Cuir souhaiterait que soient discutées les modalités d'engagement de la part des deux parties pendant quelques années dans les entreprises où les apprentis sont formés.

PROPOSITION 3 : REVALORISER LE STATUT DES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

Le maître d'apprentissage est un guide qui aide et conseille l'apprenti au sein de l'entreprise. Il est la cheville ouvrière de son avenir professionnel. En plus de ses fonctions habituelles, il lui consacre du temps supplémentaire mais son statut est peu valorisé.

Le Conseil National du Cuir appelle à défiscaliser les heures de formations dispensées par les maîtres d'apprentissage.

PROPOSITION 4 : PERMETTRE AUX APPRENTIS D'ÊTRE LE PLUS OPÉRATIONNELS ET AUTONOMES À L'ISSUE DE LEUR FORMATION

Il paraît nécessaire d'adapter la réglementation des conditions de travail en fonction des besoins des entreprises. En effet, il est essentiel de former les apprentis sur l'ensemble des machines et outils qu'ils seront amenés à utiliser au cours de leur vie professionnelle.

Dans le respect des normes de sécurité, le Conseil National du Cuir demande une adaptation de la réglementation des conditions de travail en fonction des besoins des entreprises, pour permettre aux apprentis d'être le plus opérationnels et autonomes à l'issue de leur formation.

Frank Boehly, Président du Conseil National du Cuir : « Si les pouvoirs publics nous entendent sur ces différents points, nous pourrions nous engager à recruter un nombre significatif d'apprentis et leur garantir une vie professionnelle riche et passionnante. Leur avenir et celui de la filière Cuir pourront, dans ce contexte, s'envisager durablement. »

LE CONSEIL NATIONAL DU CUIR

La confédération regroupe 20 fédérations ou syndicats professionnels depuis l'élevage jusqu'à la distribution des produits finis et anime l'ensemble de la Filière Française du Cuir.

LA FILIÈRE FRANÇAISE DU CUIR

- 9 400 entreprises.
- 25 milliards d'euros de chiffre d'affaires.
- 130 000 personnes salariées dans les industries du cuir, de la tannerie-mégisserie, de la chaussure, de la maroquinerie, de la ganterie, de la distribution d'articles de cuirs.
- 3^{ème} exportateur mondial des cuirs et peaux bruts.
- 13^{ème} exportateur de cuirs finis.
- 3^{ème} exportateur mondial d'articles de maroquinerie.

PHOTO SUR DEMANDE

105, RUE DU FAUBOURG ST HONORÉ • 75373 PARIS CEDEX 08 • FRANCE
conseilnationalducuir.org

Contacts Presse :

Aurélie Metharam • Tel : +33 (0)1 43 59 89 44 • ametharam@conseilnationalducuir.org

Laurence Roux • Tel : +33 (0)6 08 51 19 47 • lr@laurenroux.fr

Crédit Photo : Gainerie 91

